

3 façons de vous inscrire !

Remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le

- par télécopieur au 514 253-1443
- par la poste (voir adresse ci-dessous)

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne

- www.asstsas.qc.ca

Formulaire d'inscription

(à remplir en caractères d'imprimerie)

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Statut : cadre syndiqué autre : _____

Établissement : _____

Site/Installation : _____

Adresse : travail domicile

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : travail (_____) poste : _____ domicile (_____)

Télécopieur : travail (_____) domicile (_____)

Courrier électronique : travail domicile

Désirez-vous recevoir l'Infolettre de l'ASSTSAS par courriel : oui non déjà abonné

Indiquez votre choix (La programmation est identique pour les deux éditions de la journée d'étude) :

QUÉBEC – Hôtel Gouverneur, Ste-Foy, le 26 octobre 2010

MONTRÉAL – Hôtel Sandman, Longueuil, le 2 novembre 2010

→ Remplir et retourner ce formulaire d'inscription avant le 2 octobre 2010

pour bénéficier du tarif avantageux de 150 \$ par personne, en y joignant un chèque à l'ordre de l'ASSTSAS, à : ASSTSAS – Milieu de vie

5100, rue Sherbrooke Est, bureau 950
Montréal (Québec) H1V 3R9

→ N'oubliez pas d'inscrire le nom du ou des participants au dos du chèque !

Frais d'inscription et modalités de paiement

	JUSQU'AU 1 ^{er} OCTOBRE	À PARTIR DU 2 OCTOBRE
26 OCTOBRE 2010 (QUÉBEC)	150 \$	175 \$
2 NOVEMBRE 2010 (MONTRÉAL)	150 \$	175 \$

Les frais d'inscription doivent être complètement acquittés avant l'événement.

Ils comprennent les deux pauses, le dîner et la documentation. Le nombre de places étant limité, la règle du premier arrivé, premier servi s'applique. Une facture vous sera adressée, confirmant votre inscription.

Les frais de participation à cette journée d'étude sont des dépenses de formation admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, L.R.Q. c. D-8.3.

Politique d'annulation

Toute annulation doit être signifiée par écrit :

- **remboursement complet**, 21 jours avant l'activité ;
- **remboursement de 50 %**, 7 jours avant ;
- **aucun remboursement** à moins de 7 jours.

Si un participant ne se présente pas, la totalité des coûts est exigée.

La substitution d'un participant est acceptée et doit être signifiée à l'ASSTSAS, par écrit, le plus rapidement possible.

Hébergement

Vous pouvez bénéficier d'un hébergement sur place.

HÔTEL GOUVERNEUR, STE-FOY
du 25 au 26 octobre 2010

TARIFS :

- **109 \$** chambre régulière, occupation simple ou double ;
- **124 \$** chambre supérieure, occupation simple ou double ;
- **139 \$** classe affaires, occupation simple ou double.

Pour bénéficier de ces tarifs privilégiés, réserver **avant le 15 octobre** prochain et mentionner votre participation à cette journée :

par téléphone au 418 651-3030
(sans frais 1 866 651-3030)

par courriel :
gouverneursf@silverbirchhotels.com

HÔTEL SANDMAN, LONGUEUIL
du 1^{er} au 2 novembre 2010

TARIF :

- **122 \$** occupation simple ou double.

Contactez la centrale de réservation et demandez une réservation sous le groupe n° 253081 :

par téléphone au 450 670-3030
(sans frais 1 800 493-7303)

par télécopieur au 450 670-5928



**Qualité de vie
en hébergement
et santé et sécurité
du travail :
des inséparables !**



Qualité de vie en hébergement et santé et sécurité du travail : des inséparables !

OBJECTIF

Faire le point
sur les projets
d'amélioration
de la qualité des
milieux de vie sous
l'angle de la santé
et de la sécurité des
travailleurs.

PARTICIPANTS

- Les conseillers en milieu de vie ;
- les représentants patronaux et syndicaux qui participent à une démarche visant à améliorer le milieu de vie et la santé et la sécurité du travail (SST) en CHSLD (en référence aux principes directeurs des Orientations ministérielles) ;
- les employés des établissements d'hébergement (CHSLD publics, CHSLD privés, CHSLD privés conventionnés, communautés religieuses ou ressources intermédiaires hébergeant des personnes âgées) ;
- les membres des comités des usagers.

LIEUX ET DATES

→ **À Québec**

le 26 octobre 2010

Hôtel Gouverneur (Ste-Foy)

→ **À Montréal**

le 2 novembre 2010

Hôtel Sandman (Longueuil)

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Remplissez le formulaire d'inscription ci-joint

www.asstsas.qc.ca

8 h Inscription

8 h 30 Mot de bienvenue

- **Diane Parent**, directrice générale, ASSTSAS
- **Claire Girard**, présidente, Regroupement des conseillères et conseillers en milieu de vie

8 h 50 Vivre et travailler au quotidien en milieu d'hébergement

LE REGARD DE LA PERSONNE HÉBERGÉE ET DE SA FAMILLE SUR SON MILIEU DE VIE - RÉALITÉ ET ATTENTES.

Les Orientations ministérielles en milieu de vie indiquent que « les caractéristiques, les besoins et les attentes des résidents constituent le fondement de toute décision en matière d'organisation, d'intervention et d'aménagement. » La personne âgée qui vit en milieu d'hébergement est d'emblée perçue comme fragile, sans voix et ses conditions de vie sont souvent décriées dans les médias. Que signifient vivre et vieillir en milieu d'hébergement ? Comment les résidents perçoivent-ils les efforts engagés par les milieux d'hébergement pour répondre aux exigences ministérielles ?

- **Centre d'hébergement Saint-Vincent-Marie**, groupe Age3 • **CHSLD Maimonides** • **Maison des aînés** • **Édith Fournier**, écrivaine et conjointe d'une personne hébergée en CHSLD

LE REGARD DES TRAVAILLEURS SUR LE MILIEU DE VIE - RÉALITÉ ET ATTENTES.

Les soignants des milieux d'hébergement accompagnent au quotidien des personnes hébergées. Ils tiennent compte des caractéristiques, besoins et attentes de chacune et s'adaptent à l'évolution de leur autonomie fonctionnelle. Comment concilient-ils leurs propres exigences en termes de santé et de sécurité du travail avec celles des résidents, de leurs proches, des autres travailleurs, etc. ?

- **Centre d'hébergement Saint-Vincent-Marie**, groupe Age3 • **CHSLD Maimonides** • **Maison des aînés** • **Carole Daoust**, préposée aux bénéficiaires, formatrice PDSB et Approche relationnelle de soins • **Francine Martel**, infirmière, Centre d'hébergement Jeanne-Leber, CSSS Lucile-Teasdale

11 h Droits individuels et collectifs : concilier les droits de la personne hébergée avec ceux des soignants

COMMENT AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LA PERSONNE HÉBERGÉE ET LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST) DES SOIGNANTS ?

Accompagner la personne hébergée est souvent complexe. Les soins doivent être conformes aux valeurs (notamment celles du résident), aux principes et à certaines règles de pratique. Parallèlement, la prise de décision visant à régler certaines situations particulières peut s'avérer difficile. Comment les soignants gèrent-ils ces circonstances ?

À partir de situations concrètes en milieu d'hébergement, cette conférence dresse un portrait de l'environnement légal régissant les droits et les obligations de la clientèle et des soignants (en SST notamment) et présente des pistes pour faciliter l'intervention des soignants dans différentes situations.

- **France Desroches**, commissaire aux plaintes, CSSS Bordeaux-Cartierville

11 h 30 Réaliser un projet d'amélioration de la qualité du milieu de vie dans le respect des Orientations ministérielles

COMMENT INTÉGRER LES PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST) ?

Depuis 2003, les milieux d'hébergement du Québec sont conviés à réaliser des projets visant à améliorer la qualité du milieu de vie de la personne hébergée en se référant aux principes directeurs des Orientations ministérielles. Ainsi, « Il appartient à chaque milieu d'hébergement d'adapter ses actions et les moyens dont il dispose aux caractéristiques et aux besoins évolutifs des clientèles qui constituent sa raison d'être et auxquels toutes les autres préoccupations doivent être subordonnées. »

Inévitablement, l'amélioration du milieu de vie interpelle les soignants et modifie leur pratique professionnelle et l'organisation du travail et des services. Pour plusieurs, cette révision est perçue comme un changement majeur modifiant un travail pénible et dangereux pour la SST du soignant. L'amélioration du milieu de vie peut-elle être l'occasion d'améliorer la SST ? Cette conférence présente une démarche inspirante d'amélioration de la qualité du milieu de vie qui intègre les préoccupations de SST.

→ **Johanne Labrie**, conseillère en milieu de vie, CSSS de Laval

12 h Dîner

13 h 20 Améliorer la qualité de vie en hébergement tout en améliorant la SST

SOMMEIL, REPAS, TOILETTES, LOISIRS...

Comment répondre aux attentes individuelles des personnes hébergées tout en s'assurant que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur ?

→ **Daniel Boulay**, ergothérapeute, chef d'unité de soins infirmiers en hébergement, CSSS Nicolet-Yamaska

COMMENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES SENTIMENTS D'APPARTENANCE ET DE SÉCURITÉ CHEZ LES RÉSIDENTS ?

Les Orientations ministérielles recommandent « (...) une approche qui soit globale, adaptée, positive, personnalisée, participative et interdisciplinaire (...) » et la nomination d'une personne de référence lors de l'admission, la stabilisation des ressources humaines et l'aménagement de micromilieus adaptés aux capacités réelles de la personne hébergée. Un établissement partage son expérience pour se conformer à ces recommandations et gérer les effets de ces changements sur la SST du personnel soignant.

→ **Myriam Asselin**, ergothérapeute, CHSLD Champlain des Montagnes, Groupe Champlain

14 h 20 Stratégies de transformation du travail

COMMENT TRANSFORMER LE RÔLE ET LE TRAVAIL DES SOIGNANTS TOUT EN VALORISANT LEURS TÂCHES ?

Les Orientations ministérielles conviennent les milieux d'hébergement à transformer le rôle des soignants pour les conduire à effectuer « (...) des tâches variées, voire inhabituelles, de manière différente, dans une perspective élargie (...) ». Il est souhaité que « tous et toutes soient impliqués dans la démarche [de transformation], soit directement, soit par l'intermédiaire de l'intervention de multiplicateurs. »

La mobilisation des soignants et la transformation de leur rôle sont des facteurs susceptibles d'améliorer la santé et la sécurité du travail. Gros plan sur les stratégies de transformation originales déployées par deux milieux d'hébergement, basées sur l'enquête appréciative et sur l'Approche relationnelle de soins.

→ **Johanne Dion, Josée Mayer et Sylvie Marleau**, conseillères en milieu de vie, CSSS Bordeaux-Cartierville • **Diane Gravel**, préposée aux bénéficiaires, et **Nicole Lajoie**, conseillère en milieu de vie et chargée de projet en Approche relationnelle de soins, CSSS de Charlevoix

15 h 40 Défis et perspectives d'avenir

DES PROJETS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE.

Que nous réserve l'avenir ? Quels défis les milieux d'hébergement auront-ils à relever au cours des prochaines années ? Pourront-ils continuer à améliorer la SST du personnel soignant et les conditions de vie des résidents ? À la lumière des expériences et des échanges de la journée, un panel de conférenciers propose des pistes de réflexion.

→ **Daniel Boulay**, ergothérapeute, chef d'unité de soins infirmiers en hébergement, CSSS Nicolet-Yamaska • **Carole Daoust**, préposée aux bénéficiaires, formatrice PDSB et Approche relationnelle de soins • **Édith Fournier**, écrivaine et conjointe d'une personne hébergée en CHSLD • **Claire Girard**, présidente, Regroupement des conseillères et conseillers en milieu de vie • **Johanne Labrie**, conseillère en milieu de vie, CSSS de Laval

16 h 30 Mot de la fin



**Qualité de vie
en hébergement
et santé et sécurité
du travail :
des inséparables !**